Le Lupertien

N°56 Février 2015







11 janvier 2015 : 140 000 personnes défilent à Bordeaux pour défendre notre liberté et s'opposer à toutes les formes de racisme.



Il novembre 2014 : le lâcher de colombes désormais rituel à Saint Loubert, symbole d'une paix bien malmenée dans ces temps difficiles, mais qui doit rester le but à atteindre.

Chers concitoyens, chers amis,

Vous comprenez bien sûr les raisons de la mention **JE SUIS CHARLIE** sur la couverture de notre bulletin municipal, elle symbolise notre opposition absolue à ceux qui veulent s'attaquer, par des attentats abjects, aux principes fondamentaux de notre République : la liberté (dont la liberté d'expression), l'égalité et la fraternité, sans oublier la laïcité, qui permet à chacun de pratiquer la religion de son choix, dans le respect de la loi, ou de n'en pratiquer aucune. Cela s'appelle aussi la tolérance et le respect de l'autre, et c'est valable pour tous.

Nous n'accepterons jamais qu'en France on puisse exécuter des journalistes, des caricaturistes et les collaborateurs de leur journal, même si on n'approuve pas forcément tous leurs textes ou leurs dessins, ou encore des policiers, qui assurent simplement leur mission de protection des personnes, ou enfin des gens qui font tranquillement leurs courses, tout simplement parce qu'ils sont juifs. Cela rappelle les pires heures de notre histoire. Heureusement, ceux qui nous précèdent ont su se lever et se battre pour reconquérir la liberté dont nous jouissons, mais c'est maintenant à notre tour de la défendre.

C'est ce qu'ont fait les millions de personnes, en France d'abord, mais aussi à l'étranger, qui ont manifesté après ces attentats sanglants, affirmant leur volonté de défendre nos libertés, leur solidarité envers toutes les victimes, leur soutien à leurs familles, et leur volonté de combattre cette terreur programmée, l'antisémitisme et toutes les formes de racisme. C'est également ce que nous faisons, à notre échelle.

Ce sursaut ne doit pas rester sans lendemain. Des mesures doivent être prises pour tenter de prévenir ces attentats, en améliorant la collaboration des services au niveau européen et mondial entre autres, mais aussi en "mettant le paquet" sur l'éducation, à plusieurs niveaux : d'une part, renforcer l'éducation à la citoyenneté, à la tolérance, au respect de l'autre, ce qui incombe **aux familles** et à **l'école**, et, d'autre part, se donner les moyens pour que des jeunes ne sortent plus sans aucun diplôme ou perspective du système scolaire, en situation d'échec, avec parfois un rejet de l'école et de toute la société. Ce sont en effet les jeunes les moins formés qui sont le plus facilement manipulés et endoctrinés. Et quand ils passent par la case prison c'est encore plus facile.

Après ces quelques réflexions qui, je le crois, nous concernent tous, revenons à Saint Loubert.



Je pense tout d'abord à ceux qui sont partis en 2014 : après Lucienne Garbay et Raymond Castaing, dont j'ai parlé dans le Lupertien précédent, c'est Patrick Roblès qui nous a quittés brutalement. Sa gentillesse et sa simplicité étaient appréciées de tous, comme l'indique le très grand nombre d'amis de Saint Loubert, de la chasse, du rugby et tant d'autres venus lui dire adieu.

Je garderai pour ma part le souvenir du bon vivant, joyeux et chaleureux, ne perdant pas une occasion de nous réjouir lors des soirées en chantant avec enthousiasme et talent. Que Florence, Guillaume et Pierre soient assurés de notre soutien et de notre affection.

Bienvenue au petit Matthew Richard, qui est né en août (voir rubrique état civil).

Depuis son élection, la nouvelle équipe municipale a surtout travaillé sur deux axes contenus dans son programme, l'aménagement des abords de la salle des fêtes et la limitation effective de la vitesse dans Saint Loubert.

Pour la salle des fêtes, la commission bâtiments s'est rendue sur les lieux et a fait des propositions qui ont été présentées et débattues en Conseil Municipal. Nous avons ensuite fait appel à un architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), qui est venu sur place. Nous lui avons présenté nos idées, et à partir de celles-ci et de ses suggestions il va nous présenter un avant-projet incluant une estimation financière, que nous discuterons encore. Lorsqu'il sera agréé, il servira de base aux dossiers de demande de subventions, indispensables à la réalisation du projet. À noter que les services de conseil du CAUE sont gratuits pour les collectivités et les particuliers, et que celui-ci tient régulièrement des permanences à Langon (dates au panneau d'affichage de la mairie).

Même démarche avec la commission voirie pour la limitation de la vitesse dans le village. Nous avons cette fois sollicité l'aide de la Prévention Routière, qui s'est contentée de nous féliciter pour notre démarche, et de la gendarmerie, dont un représentant est venu nous rencontrer à Saint Loubert, nous a donné des conseils et nous a assuré d'une présence renforcée lors de la mise en œuvre de ce plan. Nous attendons actuellement des devis pour les panneaux de signalisation.

Lorsque les projets seront plus avancés et que les chiffrages seront établis, nous vous les présenterons lors d'une réunion publique, comme nous l'avions fait lors de la rénovation de la salle des fêtes. Après cette réunion, nous procèderons à la pose des panneaux du plan de circulation, peut-être en plusieurs tranches, et nous présenterons le dossier de demande de subventions pour l'aménagement des abords de la salle à nos partenaires.

Des travaux de voirie ont été effectués : un fossé menant au Beuve à Berderis a été curé, et les trous de la chaussée ont été rebouchés, principalement sur la route du bas. À propos de celle-ci, je vous avais annoncé dans le numéro précédant qu'une barrière serait installée au niveau du Château des Jaubertes, pour limiter encore plus la circulation, mais elle n'a pas tenu huit jours, les plots ont été dérobés. J'avais pourtant prévenu les services de la Communauté de Communes et l'entreprise qui les a installés que notre barrière avait fait l'objet de multiples tentatives de déprédations et qu'il fallait prévoir du matériel solide, avec un bon verrouillage. En dernière minute, suite à une réunion avec des agriculteurs à la mairie de St Pardon de Conques le 4 février, la Communauté de Communes vient de décider d'abandonner le projet de nouvelle barrière.

Pour continuer dans le vandalisme et les incivilités, vous trouverez dans la page "Tri sélectif, ordures ménagères, déchèterie" les articles parus dans la presse après le dépôt sauvage de gravats, puis de déchets verts, au coin pique-nique de la route du bas. Pour les gravats au moins, il s'agit de professionnels, car ils avaient un camion benne. Comme la déchèterie est payante pour eux, quelques artisans indélicats préfèrent se débarrasser de leurs déchets n'importe où, alors qu'ils facturent ou devraient facturer à leurs clients les frais de déchèterie. Cela ne les gêne pas de faire quelques économies en dégradant le paysage, au détriment de la collectivité, car notre petite commune ne disposant pas du matériel nécessaire, nous avons dû faire appel à une entreprise pour enlever ces gravats. Si vous avez l'occasion d'observer des gens en train d'agir de la sorte, n'hésitez pas à **relever leur numéro d'immatriculation** et à **prévenir la mairie**. Il me paraît normal de présenter à ces personnes égoïstes et irresponsables la facture des dégradations qu'ils commettent, augmentée d'une amende qui peut être conséquente. Ils y réfléchiront peut-être à deux fois avant de recommencer.

Dans la même page une photo vous montrera que certains n'ont pas encore bien compris comment fonctionnaient les containers collectifs en bois pour les ordures ménagères : si les déchets ne sont pas déposés dans un sac poubelle fermé, les éboueurs les laissent sur place, et, en fin de compte, c'est sur l'employé communal que retombe le travail, et le temps qu'il y passe est du temps en moins pour la collectivité, une nouvelle fois pénalisée. C'est d'autant plus rageant que les sacs poubelles sont mis à disposition gratuitement en mairie. Enfin, un scoop, du jamais vu encore : on vient de nous voler le container de Couloumes! Celui-ci ne sera sans doute pas remplacé. On ne peut que conseiller à tous les habitants de ne sortir leurs poubelles, même dotées d'un couvercle, que le matin de la collecte, pour éviter qu'elles ne soient déchiquetées par des chiens errants. Cela arrive déjà bien trop souvent. Vous trouverez plus loin un encart rappelant la responsabilité des propriétaires d'animaux domestiques, tant pour la divagation que pour les aboiements.

Même page encore, quelque chose de plus positif : les consignes pour le tri sélectif de l'USSGETOM. Dans le même esprit, vous trouverez également en encart dans le journal le "Guide du jardinage écologique". Il est dans notre intérêt à tous de réduire au maximum la quantité de déchets de toutes sortes que nous produisons, tant du point de vue économique, car leur destruction coûte de plus en plus cher, que pour préserver l'environnement.

Les kits économiseurs d'eau de l'opération MAC Eau sont toujours disponibles en Mairie. Pour les retirer munissez-vous de votre facture d'eau, ou simplement de votre numéro d'abonné.

Nous sommes actuellement en pleine préparation du budget, pour lequel nous serons particulièrement vigilants en raison de la baisse des dotations de l'État, qui impacte fortement les collectivités locales.

Début 2015 certains fossés ont été curés. Nous venons de faire contrôler les installations électriques de l'église, de la mairie et de l'atelier communal. Pour l'église en particulier, ce bilan nous permet de connaître les travaux de mise en sécurité à entreprendre, et nous en profiterons pour apporter des améliorations à l'éclairage, mais surtout au chauffage, en passant peut-être à l'électrique, qui ne produit pas de monoxyde de carbone.

Pour l'irrigation, les premières études portant sur le raccordement de notre réseau avec celui du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne ont proposé des solutions beaucoup trop coûteuses. Nous continuons donc à fonctionner d'une manière autonome tout en cherchant des moyens de raccordement beaucoup plus abordables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de donner à notre salle des fêtes le nom de **Salle Raymond Castaing**, pour rappeler son engagement, remarquable par ses réalisations et sa durée, au service de Saint Loubert, qu'il aimait tant. Cette cérémonie aura lieu lors du **repas des Aînés**, le **dimanche 8 mars 2015**. C'est un moment très agréable, où toutes les générations sont rassemblées, avec une animation musicale de qualité. Rappelons que tout le monde peut y participer en payant son repas. Notez bien cette date, vous aurez plus d'informations en temps voulu.

La Communauté de Communes poursuit son travail d'harmonisation des compétences sur l'ensemble de son territoire, car elle est obligée à terme de proposer à tous les mêmes services au même prix. Elle subit elle aussi la baisse des dotations de l'État, la vente des terrains du Parc d'Activités de Mazères est ralentie par la situation économique, et elle doit donc veiller à faire des économies partout où elle le peut, tout en essayant de préserver les différents services à la population.

Depuis le premier janvier c'est la Communauté de Communes qui gère les documents d'urbanisme des communes (PLU, Carte Communale...). À terme tous ces documents seront remplacés par un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à l'échelle de la CdC.

Jusqu'à présent, les maires des petites communes délivraient les permis de construire, mais les dossiers étaient instruits gratuitement par l'État à travers la DDTM (ex DDE), car nous n'avons pas les compétences techniques et juridiques nécessaires. Avec le désengagement de l'état, c'est terminé, et la Communauté de Communes est donc obligée de reprendre ce service sans compensation financière, en espérant le mutualiser avec d'autres CdC par économie, mais ce ne sera plus gratuit. Comme Saint Loubert est en Carte Communale, la DDTM assure encore ce service pour nous jusqu'à fin 2016, mais au premier janvier 2017, c'est terminé.

Les premières élections départementales, d'un type nouveau et à l'échelle d'un nouveau canton, auront lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015. Pour des raisons pratiques, le Conseil Municipal a décidé de transférer le bureau de vote à la Salle Raymond Castaing. Toutes les explications sur les nouvelles modalités de cette élection vous sont données plus loin.

Je crois que cette année d'autant plus, il est important que nous montrions notre attachement aux valeurs de la démocratie en utilisant ce droit de vote que nos ancêtres ont obtenu et que beaucoup trop de gens, hélas, nous envient. Nous le voyons bien, rien n'est jamais définitivement acquis. Votez pour qui vous voulez, votez blanc si vous ne trouvez personne à votre goût, mais votez.

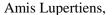
Je ne voudrais pas avoir donné une tonalité trop sombre à ce premier bulletin de l'année. Nous avons quand même la chance de vivre dans un pays démocratique, qui est loin de faire partie des plus pauvres.

Nous habitons un petit village où il fait bon vivre, où la croissance de la population est maîtrisée, dans lequel on peut s'intégrer rapidement en participant aux diverses manifestations. Les associations sont actives, le Comité des Fêtes est dynamique, n'hésitez pas à le rejoindre pour apporter votre aide, vos idées, nombreux on est toujours plus intelligents. Soutenez aussi sans réserve le renouveau de l'Association pour la Sauvegarde et la Restauration de l'Église, qui est une association laïque qui œuvre avec la municipalité pour restaurer notre patrimoine commun.

Je remercie chaleureusement toutes ces personnes qui s'investissent pour le bien commun, au service des autres, ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal, pour les mêmes raisons. Je remercie également les trois F : Florence, Françoise et Francis, toujours actifs, entreprenants, ayant le sens du service public, et, même si c'est un peu tard, je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, une belle et heureuse année 2015, une bonne santé et une vie réussie sur le plan personnel. Sachons grappiller et engranger, pour nous en souvenir, tous les moments de bonheur qui s'offrent à nous.

Avec toute mon amitié

LE MOT DU COMITÉ DES FÊTES





Pour vous parler de cette année 2014 qui vient de se terminer je ne peux que penser tout d'abord à Patrick qui nous a quittés en fin d'année et qui a laissé un grand vide au sein du Comité. Patrick en a fait partie plus d'une dizaine d'années et il n'était pas le dernier à mettre la main à la pâte, pour aider à organiser les manifestations, mais aussi pour y participer. Les dernières en date : la soirée karaoké du printemps et le concert des Caps Nègues cet automne, (photo ci-dessous) ; et à voir son sourire sur celle-ci, il s'y sentait bien. Le Comité et moi-même pensons tout particulièrement à Florence, Guillaume et Pierre.

Petit bilan de cette année écoulée : deux nouvelles animations, en plus des habituelles, se sont invitées dans notre village, le vide-grenier au mois de juin, qui pour un premier a eu une retombée plutôt positive...(peut-être un deuxième?), mais aussi un concert, nous avons reçu les Caps Nègues et d'après les présents ce soir-là ils n'ont pas été décus !

En ce qui concerne le ramassage des noisettes, les volontaires s'épuisent avec les années qui passent et cela est bien dommage car la récolte de celles-ci permet entre autres d'organiser le Noël de nos chers Bambins... Cela serait dommage que la fin des noisettes signe la fin du Noël des enfants....

Petit rappel : ces manifestations, tout au long des années, sont organisées par des bénévoles qui pour certains sont là depuis.... des lustres. D'autres rejoignent l'équipe en cours de route et c'est pour cela que je vous invite à nous rejoindre nombreux dans cette association ouverte à toutes et à tous.

Pour finir, merci à toute l'équipe du comité des fêtes pour toute l'énergie et la motivation qu'elle a su me donner pour faire tourner cette association tout au long de cette année 2014.

Voici les dates de nos prochaines manifestations :

6 avril : chasse aux œufs de Pâques

18 avril : repas/soirée "basque".

7 juin : vide-grenier

Amis de Saint Loubert, le Comité des fêtes et moi-même vous remercions de votre présence et de votre soutien lors de nos diverses manifestations et vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2015.

Aurélie Latapy

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE ST LOUBERT

Un petit mot de tous les chasseurs en la mémoire de Patrick, notre président, nous qui l'avons connu pour sa passion, la chasse. Cette passion qu'il a su transmettre à son fils Pierre.

Apprécié de tous pour sa joie de vivre, par son engagement lors de diverses manifestations festives au sein d'associations de son village, cher à son cœur, et sans oublier son adoration pour son sport favori, le rugby.

Une pensée pour Florence, Guillaume et Pierre dans cette douloureuse épreuve.

Patrick, tu resteras à jamais dans le cœur de tous.

PASTORALE - SAINT LOUBERT



En tant que relais de la Paroisse de Saint Loubert, nous nous devons de participer et de faire participer à la vie de l'église : nettoyage et entretien chacune sa semaine, nettoyage à fond une fois par an. Comme le mot l'indique, nous devons faire le relais des gens de la commune qui ont besoin d'un renseignement ou qui veulent rencontrer les prêtres au presbytère.

Nous faisons partie des relais des bords de Garonne, avec Castets en Dorthe, Bieujac, Saint Pardon de Conques et Saint Pierre de Mons. Nous nous réunissons trois fois par an pour faire le point sur ce qui se passe autour de nous.

Nous sommes des pierres vivantes qui en appellent d'autres : le samedi avant Noël, nous avons réalisé le montage de la crèche à l'église, suivi d'un petit goûter.

Les enfants étaient très heureux.

L'Équipe Paroissiale

LE CARPE - CLUB DE PÊCHE À LA MOUCHE "PHRYGANE LANGONNAISE"

Je veux simplement rappeler que si certaines personnes de la commune, ou non, sont intéressées par la pêche à la mouche, des cours de lancer et de montage de mouches pourront leur être donnés avec notre matériel fourni à l'occasion gratuitement.

Des soirées de montage de mouches artificielles ont lieu à Langon en période d'hiver une fois toutes les trois semaines.

Je propose à toute personne intéressée de se présenter aux adhérents au cours d'une de ces soirées de montage : les dates de ces soirées vous seront données.

Au bout d'un an, les intéressés, s'ils le désirent, paieront la carte annuelle de 35 € pour adhérer au Club en participant à deux demi-journées pour l'entretien du parcours.

Des sorties pêche sont également organisées en France et à l'étranger pour découvrir des poissons et des rivières mythiques.

Personnes à contacter :

- Le Président, Jean Bernard Laporte, 06 70 42 13 48
- Le Secrétaire, 05 56 71 13 48

Nous n'avons pas spécialement de publicité à faire, mais seulement pour satisfaire convivialement un désir, une passion, si cela est le cas.

Pierre Jolles

ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION ET LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE



L'association pour la restauration et la sauvegarde de l'Eglise de Saint Loubert a le plaisir de vous présenter son nouveau bureau :

- Président : Monsieur Christopher Latapy,
- Vice présidente : Madame Yvette Gatard,
- Trésorier : Monsieur Bernard Lagahuzère,
- Secrétaire : Madame Mauricette Jolles,
- Secrétaire adjointe : Madame Sylvie Gray Lagahuzère.

Cette association s'est donné un certain nombre d'objectifs à atteindre pour poursuivre l'embellissement de notre Eglise, en effectuant par exemple :

- des travaux de finitions des plafonds,
- la rénovation des vieux tableaux entreposés dans la sacristie,

A savoir : en début d'année 2015, Christopher Latapy et Bernard Lagahuzère viendront vous rendre visite pour vous proposer la carte d'adhérent contre une petite contribution, ce qui permettra à l'association de démarrer ses projets.

Les membres du Bureau associatif vous souhaitent une excellente année 2015.

JUDO



Ce dimanche 18 janvier 2015 se tenait le Championnat de Gironde de Judo Cadette. Léa, après quatre très beaux combats, perd en finale et se positionne donc en deuxième place sur le podium. Très belle place pour une cadette de première année face à des concurrentes de deuxième ou troisième année. Grâce à ce titre, elle pourra participer à deux demi-finales de championnat de France, certainement une en Aquitaine et une en Midi-Pyrénées, le choix n'est pas encore déterminé. Selon le résultat obtenu en demi-finale, les portes du championnat de France à Ceyrat le 18 mars 2015 lui seront ouvertes...

Léa a intégré le Centre Régional Judo Aquitain, situé à Lormont, à la rentrée, après de très belles performances tout au long de la saison dernière. Ce Centre permet aux jeunes de réussir avant tout leurs études tout en s'entraînant quotidiennement, grâce à un emploi du temps spécifique, et de participer aux compétitions le weekend.

ETAT CIVIL 2014

Décès :

Lucienne GARBAY, le 5 avril. Raymond CASTAING, le 6 juin Patrick ROBLÈS, le 23 novembre

Naissances:

Matthew RICHARD, le 8 août

Mariage:

Karine DUPUCH et Laurent CHAULIAGON, le 12 juillet

EXTRAITS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit du mois de juillet, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents: Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Myriam FERBOS, Bertrand MATHAT.

Absente excusée : Carole GUERIN

Monsieur Bertrand MATHAT a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- > Approbation du procès-verbal du 24 juin 2014,
- Motion de soutien à l'action de l'AMF
- > Projet européen MAC Eau
- > Travaux Mairie Salle des fêtes
- Comité des fêtes
- > Compte-rendu des réunions
- Questions et informations diverses
- > Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2014

Le procès-verbal de la réunion du 24 juin est adopté à l'unanimité.

2014-029 – MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Le Maire présente la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion suivante :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste, forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en

est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SAINT LOUBERT rappelle que les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble";
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de SAINT LOUBERT estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SAINT LOUBERT soutient les demandes de l'AMF:

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

PROJET EUROPEEN MAC EAU

Le Maire présente le projet européen MAC Eau (Maîtrise et consommation d'eau). C'est un projet financé par l'Union Européenne dans le cadre de son programme Life+Environnement qui a pour objectif la mesure de l'impact réel sur les consommations d'eau potable d'actions d'économie d'eau, comme la distribution gratuite à l'échelle du département de matériel hydro-économes. Le Syndicat Mixte d'Étude et de Gestion de la Ressource en Eau de la Gironde (SMEGREG) participe à ce projet coordonné par le Conseil Général de la Gironde.

Dans ce cadre, des kits hydro-économes peuvent être distribués aux particuliers volontaires par l'intermédiaire de la commune.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal qui manifeste son intérêt.

Contact sera pris avec le SMEGREG pour lancer l'opération sur le territoire de la commune.

TRAVAUX MAIRIE – SALLE DES FÊTES

1. Le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur Philippe DARTEYRE, menuisier, pour la réfection de la porte de la salle du conseil municipal avec pose d'un seuil et d'un joint pour éviter l'entrée de l'eau de pluie, le remplacement de la serrure et la réfection de la porte du secrétariat avec remplacement de la poignée.

Le montant du devis s'élève à la somme de 369,28 € TTC pour les deux portes. Le devis est accepté à l'unanimité.

2. Le Maire présente le devis de CEMD pour la pose de grilles de protection sur les dalles de la salle des fêtes, afin d'éviter que les balles des joueurs de pala n'y tombent.

Le devis s'élève à la somme de 117,24 € TTC sans pose pour 6 mètres. Un métrage devra être réalisé.

COMITE DES FÊTES

Le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Madame Aurélie LATAPY, Présidente du Comité des Fêtes et Monsieur Patrick LUFLADE pour divers points de fonctionnement de la salle des fêtes.

Ils demandent à avoir un accès permanent à la salle des fêtes ainsi qu'un code d'alarme permanent. Le Maire signale qu'ils ont déjà un code permanent. Quant à l'accès permanent, il est favorable à la délivrance d'une clé, mais il convient de prendre contact avec la mairie avant toute occupation pour prendre connaissance du planning de réservation afin de ne déranger personne.

Ils demandent également l'achat par la mairie de plusieurs plats et diverses casseroles mais sans mise à disposition aux diverses locations. Le Maire précise que si c'est la mairie qui achète, le matériel sera de toute façon à disposition de tous. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Après discussion, Myriam FERBOS et les membres de la commission communication se chargeront de faire la liste de la vaisselle mise à disposition.

Une demande a également été faite pour savoir qui fournit les produits d'entretien. Après concertation, les produits dont le Comité des Fêtes a besoin seront pris en charge par la mairie.

En ce qui concerne la récolte des noisettes, la question s'est posée de continuer le ramassage. Christopher LATAPY, qui a assisté à la dernière réunion du Comité des Fêtes, précise qu'en effet de moins en moins de personnes participent à cette journée. Cette opération sera maintenue pour 2014 pour permettre aux nouveaux habitants de s'y joindre. Le Maire signale que l'entretien du champ de noisetiers sera effectué comme les années passées.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- AADP: Myriam FERBOS fait part de l'assemblée générale du 25 juin relative à la présentation budgétaire et à l'élection du bureau.
- Comité des résidents de l'aire de Sèves : Christopher LATAPY et Karine JOLLES ont fait la visite de l'aire d'accueil de Sèves avec le syndicat des Gens du voyage. Ils ont pu constater le bien fondé des investissements à réaliser. Un point a été fait sur le fonctionnement de l'aire. Un repas a ensuite été organisé avec les élus et les résidents.
- SISS: Richard MANO fait part d'un appel d'offre pour l'achat de carburant, l'adhésion à Gironde Numérique et diverses décisions relatives au fonctionnement du syndicat, discussion sur les tarifs de transports scolaires. Le Président a fait faire un audit de la situation financière du SISS à Madame DEGOUY, Trésorière. Il s'avère que la situation est assez mauvaise.
- SCOT: Bertrand MATHAT présente la réunion d'information et de formation des nouveaux élus pour appropriation du projet. Il rappelle que le SCOT est un document de programmation de l'urbanisme, du développement économique, de l'énergie, etc.
- Commission enfance-jeunesse: Isabelle DA ROS fait le compte-rendu de la réunion du 16 juillet. Il a été rappelé qu'il est difficile de prévoir les impacts qu'aura la réforme des rythmes scolaires sur la fréquentation des centres de loisirs. Un point a été fait sur les capacités d'accueil des diverses structures, les tarifications et les conditions d'inscription. Le Relais des assistantes Maternelles de Castets-en-Dorthe sera fermé à partir de septembre 2014 faute de participante. Il a également été fait un rappel du fonctionnement du guichet unique pour tout ce qui est petite enfance.
- Commission Économie de la CdC: Pierre DIENER fait part de la réunion du 7 juillet, avec à l'ordre du jour la commercialisation des terrains des zones d'activités et notamment la proposition de créer un guichet unique pour les entreprises qui seraient à la recherche d'un emplacement. L'action de l'OCM (Opération Collective de Modernisation) est présentée, c'est une action qui vise à soutenir les petites entreprises du territoire, et l'action GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale) qui propose un service d'accompagnement en gestion des ressources humaines.
- Rencontre avec les élus de Saint-Pardon de Conques: Pierre DIENER informe le Conseil Municipal qu'il a
 rencontré, avec Marc LABADIE et Arnaud GARBAY, Madame le Maire et ses adjoints au sujet du SIRP et des
 travaux à réaliser pour le vélo route sur la route du bas. Il en est ressorti que pour les travaux de la route du bas une
 réunion devra être programmée avec les 5 communes. En ce qui concerne le SIRP, la position de la commune de
 Saint Loubert a été clarifiée.
- Conseil communautaire: Pierre DIENER fait le compte-rendu de la réunion du 30 juin. Au cours de cette réunion, il a été présenté l'association Transfer qui met en œuvre des actions pour le recrutement et la mise en liaison de personnes en chômage de longue durée avec des entreprises. Présentation également du nouveau directeur de l'office de tourisme.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Comice Agricole: l'assemblée générale aura lieu le 23 juillet prochain à Aubiac.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le douze du mois de septembre, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Myriam FERBOS.

Absent excusé: Bertrand MATHAT.

Madame Karine JOLLES a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- > Approbation du procès-verbal du 18 juillet 2014,
- Solidarité communes sinistrées de juillet 2014
- > Entretien des terrains non bâtis situés en zone d'habitation
- Réflexion sur l'aménagement des abords de la salle des fêtes
- > Réflexion sur les moyens de limiter efficacement la vitesse dans Saint Loubert
- Compte-rendu des réunions
- > Questions et informations diverses
- > Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 JUILLET 2014

Le procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

À la demande de Monsieur Christopher LATAPY, qui ne pourra pas rester toute la réunion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de porter les deux points relatifs aux réflexions sur l'aménagement des abords de la salle des fêtes et sur les moyens de limiter efficacement la vitesse dans Saint Loubert en début de séance.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES

Le Maire propose que la commission bâtiment se réunisse et commence à réfléchir à l'aménagement des abords de la salle des fêtes avant de faire venir l'architecte conseil du CAUE.

Isabelle DA ROS pense qu'il serait nécessaire d'avoir une trame pour discuter du projet.

Le Maire répond qu'au contraire, lors de la première réunion, tous les éléments de réflexions pourraient être notés, ceux qui avaient été évoqués lors de l'élaboration du programme des élections et ceux qui sont intervenus après, lors de discussion avec des administrés.

La première réunion est fixée au samedi 20 septembre prochain à 10 heures à la salle des fêtes.

REFLEXION SUR LES MOYENS DE LIMITER EFFICACEMENT LA VITESSE DANS SAINT LOUBERT

Le Maire propose qu'une réflexion soit menée pour la limitation de vitesse dans le village, pose de panneaux, de ralentisseurs, ou de chicanes...

Richard MANO demande par qui sont financés ces travaux, le Maire répond par la commune. Isabelle DA ROS soulève le problème de l'état du réseau et principalement l'étroitesse des routes et de ce fait l'effondrement des bordures et la création de nids de poule.

Christopher LATAPY émet l'idée de faire des contrôles de gendarmerie ponctuels à des heures stratégiques. Il pense qu'il serait souhaitable que le faucardage soit effectué au plus tôt.

Le Maire lui indique que le faucardage est prévu et qu'il sera réalisé fin septembre.

La commission voirie se réunira le mardi 23 septembre prochain à 19 heures à la mairie.

> Informations diverses:

- o *Ramassage des noisettes :* Christopher LATAPY fait part du ramassage des noisettes organisé par le Comité des Fêtes le dimanche 21 septembre 2014.
- o *Marche rose*: Christopher LATAPY fait part de l'organisation comme chaque année de la marche rose pour la promotion du dépistage du cancer du sein. Elle aura lieu le dimanche 12 octobre 2014, le rendezvous est fixé à 8h30 à la salle des fêtes, un petit-déjeuner sera offert par la commune.
- o *Bulletin "le Lupertien"*: Le Maire informe le Conseil Municipal que le bulletin va partir à l'impression et devra être distribué la semaine prochaine.

Madame Frédérique MONIER et Monsieur Christopher LATAPY quittent la réunion.

2014-030 - SOLIDARITE AUX COMMUNES SINISTREES

Le Maire fait part de l'appel à solidarité lancé par l'Association des Maires de la Gironde en faveur des communes de Paillet, Lestiac, Langoiran, Cardan, Portets, Tabanac et Le Tourne qui ont subi de gros dégâts lors des orages de juillet 2014. L'aide peut intervenir soit en prêt de matériel, soit en don financier.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer un don de 200,00 € et accepte les modifications budgétaires ci-après :

- 61551 : - 200,00 € - 6574 : + 200,00 €

ENTRETIEN DES TERRAINS NON BÂTIS SITUÉS EN ZONE D'HABITATION

Le Maire fait part des démarches effectuées auprès de deux propriétaires. Suite à l'échec des démarches amiables, un procèsverbal de contravention a été établi à l'encontre de l'un deux, une remise en état d'office va être entreprise à ses frais, des devis ont été demandés.

RAPPEL DES RESPONSABILITÉS DES PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX DOMESTIQUES

Nuisance sonore causée par un chien

Toute personne dispose du droit de posséder un animal domestique. Toutefois, votre animal ne doit pas causer de troubles de voisinage, notamment par des aboiements répétés.

En effet, selon le code de la santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé ». L'un des 3 critères peut seul suffire à constituer un trouble de voisinage.

Responsabilité du maître

Le propriétaire d'un animal en est responsable. Sa responsabilité peut être engagée devant les tribunaux. Le maître peut être redevable d'une amende allant jusqu'à 450 €. Le tribunal peut prononcer une peine de confiscation et de placement en chenil, voire faire euthanasier l'animal.

Les maîtres sont tenus pour responsables des dommages causés par leurs animaux et ne doivent pas les laisser divaguer. En vertu de l'article 1385 du code civil, que l'animal soit sous sa garde ou se soit égaré ou échappé, le propriétaire est responsable du ou des dommages causés par l'animal. Ainsi si un chien brise sa laisse et cause la chute d'un enfant, le propriétaire peut être déclaré responsable. Il en est de même si l'animal cause des dégradations aux clôtures voisines.

SAINT-LOUBERT

DAME I BOODERT - LEVEL - LEVEL

Et un nouveau dépôt sauvage

est l'employé communal, Francis Duba, qui l'a constaté le premier et pour cause : il entretient aussi la route du bas, souvent où les abords sont souvent pris pour une déchéterie par des gens peu scrupuleux. Dernier en date : l'apport d'un mélange de terre et de gravats qui ne sont sûrement pas arrives jusque-là en brouette! Ce dernier était juste posés devant quelques déchets verts.

deeques decines veris.

dernièrement, à proximité des conteneurs de tri selectif, de grands sacs de gravats ont été posé-distil l'employé. Et le maire ponctue: «Cette situation s'est déjà produite en 2013 et l'auteur des faits a été rappelé à l'ordre par le parquet-. Donc c'est tout

naturellement que lundi dernier il a signale ces faits à la gendarmerie, qui s'est ensuite rendu sur les lieux pour deceler quelques indices. Pourtant la décheterie est gratuite pour les particuliers ; quant aux professionnels qui vont à Toulenne, évidemment elle est payante mais ouverte seulement un jour par semaine : le lundi de 8h30 a 16h30. Ceci explique peutètre cela? La route du bas va d'ailleurs

La route du bas va d'ailleurs prochainement subir un lifting avant sa nouvelle fonction de «vélo route» entre Castets-en-Dorthe et Langon, en version rive gauche. Une raison de plus de respector ses abords !



Sur les lieux de l'infraction, le maire Pierre Diener - au 1" plan - et Francis
Duba l'employé communal personne de l'infraction de l'infracti

USSGETOM

Bien trier ses déchets!

Près de 250 points d'apports volontaires sont présents sur le territoire de l'USSGETOM pour vous faciliter le geste de tri. Les points sont composés de colonnes aux signalétiques différentes.

Mais savez-vous comment bien trier vos emballages?

Colonne signalisée en jaune : les emballages plastiques et métalliques :

• Bouteilles et flacons plastiques, boites métalliques, barquettes aluminium, canettes, aérosols

Attention je ne mets pas : les poches plastiques ou emballages de pack d'eau ou de l'eau, les barquettes (viande, poisson, charcuterie), les pots de yaourt ou de crème fraîche, la vaisselle en plastique, les flacons de produits dangereux (qui sont à apporter en déchèterie)

Colonne signalisée en bleu : les papiers, cartons et cartonnettes :

- · Briques alimentaires, carton
- Papiers, journaux, revues, magazines, publicités, prospectus, annuaires, catalogues, courriers, enveloppes (avec ou sans fenêtre), livres, cabiers

Attention je ne mets pas : les serviettes en papier (à mettre dans le sac poubelle), les magazines sous blister : pensez à enlever le blister (plastique) ! En effet, les magazines et prospectus sont triés de manière automatique, aucun tri manuel ne sera fait et n'enlèvera le blister

Colonne signalisée en vert : les emballages en verre :

 Bouteilles, pots et bocaux en verre (sans les bouchons ni les couvercles)

Attention je ne mets pas : les bouchons des bouteilles, les capsules et couvercles, la vaisselle cassée, les pots de fleurs, les ampoules (les apporter en déchèterie ou bien dans un point de collecte près de chez vous - souvent les grandes surfaces et supermarchés)

Quelques trucs et astuces en compléments pour faciliter le tri en usine :

- · Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres
- Aplatir les bouteilles plastiques ou les briques alimentaires cela permettra de gagner en volume et ainsi optimiser le transport
- Bien vider les bouteilles, flacons et briques alimentaires avant de les mettre dans les colonnes

Vous avez un doute, une question? Mettez dans la poubelle ou contactez Sophie Saint-Martin au 06.85.09.47.96.

Pour en savoir plus, visitez le site www.ussgetom.f

LUNDI 10 NOVEMBRE 2014

SAINT-LOUBERT



Le maire et l'employé communal à la recherche d'indices. Les

Des incivilités sur la route touristique

Il y a plus d'une semaine, des individus ont déchargé une benne complète de gravats sur un terrain communal de la route du bas.

Quelques jours plus tard, une grosse remorque de débris de jardins a été également déversée.

Maintenant, la commune va dewir procéder à l'enlèvement en faisant appel à des professionnels en raison de la nature et de l'importance des volumes.

Ces incivilités sont passibles de poursuites et Pierre Diener, le maire, a déposé une plainte en gendarmerie. Le moindre indice peut permettre de remonter aux contrevenants qui s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros en plus de remboursement des frais.

Pierre Diener rappelle également que ces mêmes sanctions sont applicables pour des dépôts d'ordures ménagères ou d'encombrants sur les aires de collectes communales et même les petits dépôts sauvages qui mobilisent l'employé communal.

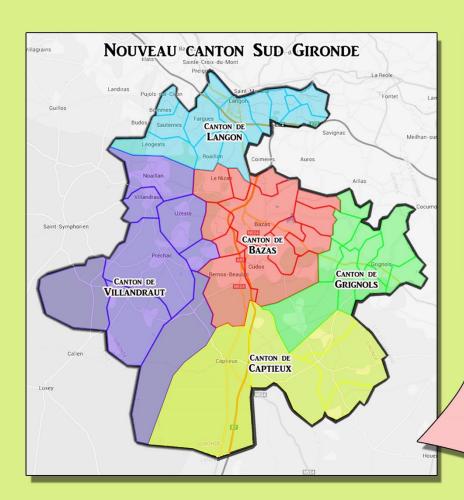
Ces incivilités sont d'autant plus regrettables qu'elles touchent la petite route touristique reliant Castets-en-Dorthe à Langon. Son enrobage va être refait pour en faire une véritable coulée verte le long de la Garonne.

Jean-Paul Fermot



Certains mettent encore n'importe quoi dans les containers !
Rappelons-le une fois de plus, ces containers ne doivent recevoir
que des déchets ménagers dans des sacs poubelles fermés,
c'est écrit sur chaque couvercle !

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 22 ET 29 MARS 2015



Le nouveau canton du Sud Gironde regroupe les 5 anciens cantons de

BAZAS CAPTIEUX GRIGNOLS LANGON VILLANDRAUT

Il compte:

39 000 habitants

50 communes

2 communautés de communes

Attention!

Le bureau de vote

à la Salle des Fêtes

MODE DE SCRUTIN DES NOUVELLES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les élections départementales (ex-cantonales) désignent les membres du conseil départemental (ex-général) dans le cadre des nouveaux cantons.

Deux conseillers départementaux vont être élus dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours. Les candidats devront se présenter en binôme composé d'une femme et d'un homme. Ces deux candidats seront des élus titulaires. Pour conforter la parité, la loi prévoit que le binôme des suppléants des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, le suppléant étant de même sexe que le titulaire.

Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité.

Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir à la fois la majorité absolue (50% des suffrages exprimés plus une voix) et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- SISS: Carole GUERIN et Richard MANO font le compte-rendu de la dernière réunion. Compte tenu des difficultés financières du syndicat, la dette va être renégociée, une révision du tableau des effectifs est en cours: non renouvellement de CDD, réaménagements de postes... des conventions vont être passées avec les partenaires publics pour les transports spéciaux réguliers. Carole GUERIN fait ensuite part des nouveaux tarifs de formation aux premiers secours, de la conclusion d'un contrat de location pour un véhicule léger qui sera mis à disposition du personnel pour tous leurs trajets professionnels. Pour la rentrée scolaire de 2014, 28 bus sont en circuits pour 1113 élèves inscrits à ce jour. Le SISS ne sera plus organisateur de la semaine de la sécurité routière mais seulement partenaire des collèges et lycées, elle aura lieu du 13 au 17 octobre 2014.
- Syndicat d'assainissement de Castets: Marc LABADIE fait le compte-rendu de la réunion du 29 juillet 2014. Il fait part d'un litige concernant une servitude.
- *RPI de Saint-Pardon de Conques Bieujac :* Isabelle DA ROS fait part de la mise en place des TAP (Temps d'Activité Périscolaire). Un appel aux bénévoles est faite pour ces activités.
- SIAEPA: Pierre DIENER informe le Conseil Municipal de la réception des rapports annuels du service de l'eau potable, du service d'assainissement collectif et du service d'assainissement non collectif. Ces rapports seront tenus à la disposition des conseillers.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Indicateur de qualité des comptes locaux (IQCL): Le Maire présente l'indicateur de qualité des comptes de la commune de Saint Loubert transmis par la trésorière de Langon. L'indice est de 20,6 pour l'année 2013, ce qui correspond à une très bonne qualité comptable.
- Salle des fêtes Vol du 08/05/2014: Le Maire fait part du remboursement par Groupama de 1.452,22 € pour le vol de la cuisinière (563,47 €) et le remplacement d'un volet et des portes de placards (888,75 €).
- Prévention routière : Le Maire fait part de leurs remerciements pour le versement de la subvention.
- SDEEG: le groupement de commande Achat d'Énergies/Marché d'achat Gaz Naturel 2014 a lancé la consultation le 10 juillet dernier. Le groupement compte plus de 550 membres pour un volume d'achat de 400 GWh. La notification du marché aura lieu fin septembre pour un basculement début novembre. La présentation des résultats aura lieu lors d'une réunion d'information courant octobre. Une démarche identique sera réalisée pour la fourniture d'électricité en novembre 2014.
- *Irrigation*: Monsieur PIQUEMAL qui intervient pour le SMAHBB a contacté la mairie pour effectuer une étude sur les possibilités de raccorder les deux réseaux d'irrigation.
 - Arnaud GARBAY informe le conseil que la station d'irrigation de Saint Loubert est tombée en panne en juillet, le capteur de niveau d'eau a été remplacé. Il propose ensuite aux élus d'effectuer une visite des installations.
- Demande de l'association Subaction: Marc LABADIE fait part de la demande de salle de l'association de plongée pour la tenue de cours théoriques le samedi. Les dates seront communiquées ultérieurement.
- Carrelage de la salle des fêtes : une discussion s'engage sur les problèmes rencontrés lors du lavage du carrelage.



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix du mois d'octobre, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents: Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS.

Absents excusés: Myriam FERBOS, Bertrand MATHAT.

Madame Carole GUERIN a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- > Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2014
- Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie
- Location salle des fêtes le 31 décembre 2014
- > Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
- > Vélo route : devis et problème des panneaux d'information touristique
- > Réflexion sur l'aménagement des abords de la salle des fêtes
- Réflexion sur les moyens de limiter efficacement la vitesse dans Saint Loubert
- **▶** Compte-rendu des réunions
- Questions et informations diverses
- > Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de modifier l'ordre de traitement des points de l'ordre du jour de la réunion du fait de l'obligation de Monsieur Marc LABADIE de quitter la séance avant la fin.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2014

Le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'évolution du traitement des informations, notamment la dématérialisation de la comptabilité, il serait souhaitable de modifier les heures d'ouverture du secrétariat en fermant au moins deux samedis par mois par exemple ceux-ci étant remplacés par des mercredis après-midi. Toutes les assistances sont fermées le samedi et aucune administration n'est ouverte le week-end, ce qui devient de plus en plus bloquant pour le service administratif.

Isabelle DA ROS n'est pas favorable à la fermeture de la mairie le samedi, argumentant que c'est le seul jour disponible des gens qui travaillent.

Marc LABADIE précise qu'il a été présent à la mairie au moins deux samedis et que la fréquentation est très faible par rapport au lundi et au mercredi.

Le Maire propose dans un premier temps une ouverture du secrétariat le 1er et le 3ème samedi du mois par exemple.

Karine JOLLES pense que ce serait un problème pour les personnes âgées.

Richard MANO répond que les personnes âgées sont disponibles les lundis et mercredis.

Christopher LATAPY qui travaille souhaite que la mairie reste ouverte tous les samedis pour faire ses papiers et venir en mairie en tant que conseiller.

Le Maire souligne que si les conseillers souhaitent se rencontrer, il n'y a pas besoin de la secrétaire.

Arnaud GARBAY soumet l'idée qu'une permanence d'une heure ou plus soit tenue par les conseillers.

Christopher LATAPY répond que les conseillers ne sont pas compétents pour la réception des dossiers d'urbanisme ou autre.

Le Maire rappelle que pratiquement toutes les mairies sont fermées le samedi et celles qui sont ouvertes font un accueil essentiellement pour l'état civil.

Isabelle DA ROS propose une fermeture le lundi matin et une ouverture toute la journée du mercredi en remplacement et le maintien du samedi matin.

Le Maire rappelle que le problème reste entier et n'augmente pas les possibilités de liaisons des administrations bien au contraire.

Carole GUERIN propose une évaluation de trois mois.

Marc LABADIE informe qu'un calendrier avec les dates d'ouverture sera adressé aux administrés et devrait être inséré dans le site internet.

L'ouverture du samedi 2 fois par mois suivant un calendrier pour un essai de trois mois jusqu'en janvier 2015 est soumise au vote : 5 voix pour (Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Richard MANO) 4 voix contre (Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS).

REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES

Un plan des réflexions menées par la commission bâtiments – Patrimoine est distribué à tous les conseillers.

Marc LABADIE présente ensuite une ébauche des projets d'aménagement qui pourraient être envisagés. Les travaux pourront être réalisés en plusieurs tranches. Une discussion s'engage.

Le CAUE sera contacté pour un accompagnement dans le projet avec un architecte paysagiste.

Marc LABADIE présente les devis de METRO demandé par Christopher LATAPY pour l'achat de 20 tables, il s'élève à la somme de 840 € HT et d'une table inox pour la plonge pour 320 € HT.

Isabelle DA ROS fait part de ses recherches pour les équipements extérieurs, tables de ping-pong et bancs.

INFORMATION IRRIGATION

Le Maire fait part d'une réunion avec le Président du SMAHBB, Monsieur Jean-Claude COURREGES, Messieurs Michel LACAZE, Marc LABADIE et Arnaud GARBAY au sujet du rapprochement des deux systèmes d'assainissement. Le Président est intéressé, cette proposition sera à l'ordre du jour de la réunion du SMAHBB du 14 octobre prochain.

Arnaud GARBAY présente sommairement les différences de facturation tant au niveau des abonnements que de la consommation d'eau. Les tarifs sont sensiblement plus élevés au SMAHBB, mais la comparaison est difficile car les bases de calcul sont différentes. En revanche, l'eau est disponible toute l'année pour les professionnels.

Christopher LATAPY demande à combien s'élèverait le raccordement des deux réseaux.

Le Maire répond qu'à ce jour le dossier est à l'étude, les chiffrages ne sont pas encore réalisés.

Christopher LATAPY demande pourquoi les deux réseaux n'ont pas été raccordés avant puisque d'après ce qu'il a pu lire dans certains articles, c'était une de leur volonté depuis longtemps.

Le Maire signale qu'à l'origine le réseau de Saint Loubert a été créé avant celui du SMAHBB.

Marc LABADIE signale qu'aujourd'hui, c'est dans l'intérêt du SMAHBB de raccorder les deux réseaux pour effectuer des économies d'énergie et donc avoir de meilleures subventions.

Carole GUERIN demande si le SMAHBB prendra à sa charge tous les frais de raccordement.

Le Maire précise que rien n'est décidé à ce jour, le Conseil Municipal doit donner son autorisation de procéder aux démarches exploratoires (rencontres, discussions, études) pour un éventuel rapprochement des deux services d'irrigation.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Marc LABADIE quitte la séance.

LOCATION SALLE DES FÊTES DU 31 DECEMBRE 2014

Le Maire fait part de la réception de deux demandes, à savoir : une demande d'une personne hors commune et une demande de Monsieur Patrick LUFLADE.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue la location à Monsieur LUFLADE.

2014-031 - SDEEG - TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) constitue une ressource financière stable et dynamique pour les communes de la Concession électrique du SDEEG.

Elle participe activement à la modernisation et sécurisation du réseau de distribution publique d'électricité.

Le régime de cette taxe découle de l'article 23 de la loi portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (NOME). Son assiette repose sur les quantités d'électricité fournies ou consommées, avec un tarif exprimé en euro par mégawatheure (€/MWh), conformément à l'article L3333-3 du CGCT. Ce tarif se caractérise par l'application d'un coefficient fixé par le SDEEG, en fonction de l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation.

Par ailleurs, le SDEEG a pour mission de contrôler le versement effectif de cette taxe par le fournisseur historique EDF ainsi que par les fournisseurs alternatifs.

En vertu des délibérations de son Comité Syndical en date des 16 décembre 2010 et 27 juin 2011, le SDEEG reverse une fraction du produit de la taxe au bénéfice de notre commune à hauteur de 80,5 % de son montant et en conserve 19,5 %.

L'article 18 de la loi du 8 août 2014 dispose que le reversement doit faire l'objet d'une délibération concordante du SDEEG et des communes concernées, telle que la nôtre.

Aussi, afin de nous permettre de conserver le bénéfice de la TCCFE, il est proposé d'approuver les modalités de reversement suivantes à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- ➤ 80,5 % du produit de la TCCFE reversé par le SDEEG à notre commune
- > 19,5 % du produit de la TCCFE conservé par le SDEEG pour la réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modalités de reversement de la TCCFE évoquées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2015.

VELO ROUTE

Réfection de la voie :

Le Maire présente le devis de la SARL CHATAIGNÉ pour le bouchage des trous, l'apport de grave ciment et le revêtement bicouche. Le devis s'élève à la somme de 1 440,00 € TTC. Le remplacement de la buse n'est pas nécessaire, il faudra simplement la déboucher, contact sera pris avec l'entreprise SAINT MARC, le curage des fossés est à prévoir.

Christopher LATAPY souhaite que soit établi un devis supplémentaire pour le rebouchage des trous sur toutes les voies de la commune.

Le devis de la SARL CHATAIGNÉ est accepté à l'unanimité.

> Problème des panneaux d'information touristique :

Le Maire rappelle que la Communauté de communes du Sud Gironde a fait des erreurs sur les panneaux d'information touristique qui seront placés sur la route du bas : il manque les villages de Saint Loubert et Saint Pardon de Conques sur la carte apposée sur tous les panneaux, et l'information sur l'étang du Carpe est erronée. Les panneaux vont être modifiés.

> Barrière :

Une barrière va être mise en place au niveau du château des Jaubertes à Saint Pardon de Conques afin de limiter la circulation des véhicules.

REFLEXION SUR LES MOYENS DE LIMITER EFFICACEMENT LA VITESSE DANS SAINT LOUBERT

Le Maire présente le plan qu'il a établi suite à la réunion de la commission voirie. Une discussion s'engage sur la règlementation à mettre en place (panneaux d'entrée en agglomération supplémentaires, panneaux de limitation à 30 Km/h). Les services de la gendarmerie et de la Prévention Routière seront contactés pour des conseils.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- Marche rose: Karine JOLLES et Christopher LATAPY font part du programme de la manifestation.
- Ramassage des noisettes Comité des Fêtes: Christopher LATAPY fait le bilan de la journée. Il a apporté la récolte de noisettes à Unicoque à Cancon. La récolte est faible 132 Kg cette année contre 252 Kg déposés l'an passé.
- *Urbanisme Loi ALUR :* Christopher LATAPY fait part de la réunion de présentation de la loi ALUR. Le Maire apporte quelques précisions quant aux nouvelles compétences de la Communauté de communes du Sud Gironde en matière d'urbanisme et notamment du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
- Commission Enfance Jeunesse de la CdC: Richard MANO fait part de la réunion d'échange entre la CAF, la MSA et la commission de la CdC sur le contrat Enfance Jeunesse. Ce contrat sur le territoire concerne l'accueil des enfants de 3 à 17 ans. Un diagnostic va être réalisé jusqu'en juin 2015 pour évaluer les besoins au sein de la CdC du Sud Gironde. Le contrat sera ensuite mis en place de 2015 à 2017.
- Commission Communication de la CdC : Pierre DIENER informe le Conseil Municipal de la mise en service du nouveau site internet de la Communauté de communes du Sud Gironde.
- SIAEPA: Pierre DIENER fait part des problèmes liés au transfert de la compétence assainissement non collectif à la CdC du Sud Gironde. Il présente ensuite les travaux en cours de sectorisation du réseau d'eau potable et les diverses décisions relatives à la rémunération du personnel.
- Commission Urbanisme de la CdC: Pierre DIENER présente le projet d'élaboration d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) discuté en bureau des maires. Une copie du document de travail sera transmise à chaque conseiller.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Association de restauration pour la sauvegarde de l'église: Christopher LATAPY, déclare avoir rencontré
Madame Mauricette JOLLES pour lui fait part de son mécontentement de ne pas avoir été convoqué pour assister à
la réunion du 4 octobre dernier et il fait le même reproche au Maire.

Le Maire lui précise que la rencontre qui a eu lieu en mairie a duré un quart d'heure et servait uniquement à fixer une date de réunion publique pour relancer l'association.



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze du mois de novembre, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Pierre DIENER, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Karine JOLLES, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Myriam FERBOS, Bertrand MATHAT.

Absent excusés: Marc LABADIE, Christopher LATAPY.

Invité: Michel LACAZE

Madame Frédérique MONIER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- > Intervention de Monsieur Michel LACAZE, délégué au SMAHBB
- Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2014
- > GRDF Projet de convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur
- > Révision tarif convention d'occupation des terres agricoles
- > Litige carrelage salle des fêtes
- > Travaux de voirie
- > Réflexion sur l'aménagement des abords de la salle des fêtes
- > Réflexion sur les moyens de limiter efficacement la vitesse dans Saint Loubert
- Compte-rendu des réunions
- Questions et informations diverses
- > Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal

INTERVENTION DE MONSIEUR MICHEL LACAZE, DELEGUE AU SMAHBB

Monsieur LACAZE se présente et fait part des liens affectifs et professionnels qui le lient à la commune de Saint Loubert. Il fait ensuite un rapide historique du SMAHBV (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne) et présente le projet Natura 2000.

Il présente ensuite le résultat de l'audit réalisé, deux solutions sont proposées à ce jour, à savoir :

- > une agrégation du réseau de Saint Loubert aux réseaux du SMAH, avec application des mêmes tarifs,
- une vente d'eau du SMAH à la commune de Saint Loubert à un tarif restant à déterminer.

Le bureau d'étude, la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, a chiffré les possibilités de connexion du réseau communal d'irrigation de Saint Loubert au réseau de Castet-en-Dorthe :

- > solution n° 1 : raccordement au niveau des deux stations de pompage : 45 000 € auxquels il faudrait rajouter les frais de comptage magnétique (4 000 €) ou de comptage mécanique (2 500 €)
- > solution n° 2 : connexion à l'antenne de Saint Pardon de Conques avec remplacement partiel de la canalisation acier jusqu'au raccordement : 116 000 € auxquels il faut rajouter les frais de comptage précédemment énoncés.
- ➤ solution n° 3 : réfection totale de l'ancienne canalisation en acier : 171 000 € sans raccordement au réseau du SMAH.

> Solution n° 4 : fusion totale du service d'irrigation de Saint Loubert avec le SMAH : non chiffrée.

Monsieur Michel LACAZE quitte la salle.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2014

Karine JOLLES demande à ce que le calendrier des nouveaux jours d'ouverture de la mairie soit affiché. Elle s'étonne que la discussion à ce sujet ait été relatée de manière si détaillée. Le Maire précise qu'il est nécessaire de faire part des débats lorsqu'il y a des positions contradictoires et que le vote n'est pas unanime.

Karine JOLLES souhaite alors qu'une précision soit apportée à son propos, à savoir : "Karine JOLLES pense que ce serait un problème pour les personnes âgées parce qu'il pourrait y avoir une possible confusion dans les dates".

Karine JOLLES regrette que ne soit pas mentionnée la dangerosité du lieu-dit Courdier dont le Conseil Municipal avait parlé. Le Maire répond que partout où les routes sont étroites, elles sont dangereuses pour les enfants, notamment aux lieux-dits Courdier, Couloumès et Laillat. Il est rappelé que pour l'instant rien n'est décidé, les avis de la gendarmerie sont attendus

Le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2014 est ensuite adopté à l'unanimité.

GRDF – PROJET DE CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELE RELEVE EN HAUTEUR

Le Maire fait part de la demande de GRDF et du SDEEG pour l'implantation d'un compteur communicant (relai radio) au niveau du clocher de l'église pour la relève automatisée des compteurs de gaz. Une redevance de 50 € par an serait versée à la commune pour servitude.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne se prononce pas et attend plus de précisions quant à l'opportunité d'un tel service.

REVISION TARIF CONVENTION D'OCCUPATION DES TERRES AGRICOLES

Monsieur Arnaud GARBAY, étant intéressé par ce point de l'ordre du jour, ne participe pas aux débats ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention d'occupation des terres agricoles liant la commune de Saint Loubert au Château Saint Loubert. Cette convention est relative à l'exploitation de la parcelle sise à « Benquet » cadastrées ZA n° 127

Il propose de réviser le montant du fermage conformément à l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2014 constatant pour 2014 l'indice national des fermages.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour et 2 abstentions (Richard MANO et Karine JOLLES), fixe l'indemnité annuelle à 142,13 € l'hectare, soit 319,79 €.

2014- 033 – LITIGE CARRELAGE SALLE DES FÊTES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la rénovation de la salle des fêtes un problème est apparu au niveau du carrelage neuf : bien que correspondant apparemment aux normes demandées dans le cahier des charges, il "marque" énormément, des traces sont très difficiles à enlever, voire impossible pour certaines. Une rencontre a eu lieu avec le carreleur, Monsieur LATOUR, et le représentant du fabricant. Celui-ci a conseillé un produit pour un premier nettoyage de fond, puis de nettoyer régulièrement avec de la lessive Saint Marc exclusivement. Ces indications ont été suivies sans résultat satisfaisant.

Il fait ensuite un récapitulatif des démarches entreprises, à savoir ; demande d'une nouvelle rencontre à Monsieur LATOUR et à son fournisseur. Aucune réponse n'ayant été faite dans les 15 jours suivants, le Maire l'a rappelé, celui-ci lui a proposé

de venir le lendemain. L'équipe municipale n'étant pas disponible, le Maire a demandé de reporter cette réunion, mais depuis l'entreprise n'a donné aucune nouvelle. De ce fait, une lettre recommandée avec accusé de réception renouvelant cette demande a été envoyée le 25/09/14.

La réception des travaux ayant eu lieu le 28 novembre 2013, et le constat signé par le carreleur le 9 décembre 2013, le Maire informe le Conseil Municipal que la garantie de bon achèvement des travaux se termine un an après, soit le 9 décembre 2014 et qu'il est donc nécessaire d'agir au plus vite avant la date anniversaire de cette signature.

Considérant que le Code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le Conseil Municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L 2132-1),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, désigne Maître Philippe DUPRAT de la SCP DUPRAT – AUFORT - GABORIAU pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire rappelle que suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, le devis de l'entreprise CHATAIGNÉ d'un montant de 1 440,00 € pour la réfection de la route du bas avait été accepté et qu'il avait été demandé de faire réaliser un autre devis pour le bouchage des divers trous sur les autres voies communales. Ce devis s'élève à la somme de 780,00 € TTC. Ce devis est accepté. L'entreprise doit intervenir fin novembre.

REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FETES

Le Maire fait part de sa demande d'intervention au CAUE pour une étude. Cette mission a été confiée à Monsieur Etienne SALIEGE, architecte paysagiste conseiller. Il viendra en mairie ce 17 novembre 2014 à 14 heures.

Isabelle DA ROS présente au Conseil Municipal un devis pour des tables de pique-nique suite à des recherches qu'elle a effectuées pour avoir des idées de prix.

D'autres devis seront demandés.

Le Maire fait état des recherches internet effectuées par Christopher LATAPY concernant l'aménagement de terrain de pétanque. Divers devis de table de ping-pong et de mobilier extérieur sont également annexés au dossier.

Bertrand MATHAT demande si dans le projet l'entretien du fronton est prévu.

Il lui est répondu que ce n'est pas prévu, par contre l'enceinte en grillage sera réparée.

REFLEXION SUR LES MOYENS DE LIMITER EFFICACEMENT LA VITESSE DANS SAINT LOUBERT

Le Maire donne lecture de la lettre reçue de la Prévention Routière suite à la demande de conseils qu'il leur avait adressée.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- AADP (Association Aide à Domicile aux Personnes): Karine JOLLES fait part de la présentation du Conseil d'Administration et du budget prévisionnel 2015. Il est prévu en investissement la mise en service de la télégestion (badge à domicile des patients), les 6 contrats CUI ne seront pas renouvelés en 2015. Jusqu'en 2021, 10 départs à la retraite ont été comptabilisés ce qui va générer des frais importants.
- *Marche rose*: Karine JOLLES fait part de la réussite de cette journée avec plus de 400 participants, 21 communes représentées et des dons à hauteur de 2 000 €. L'année prochaine la marche rose sera accueillie par la commune de Coimères. Les dons enregistrés au départ de Saint Loubert s'élevaient à la somme de 200 €.
- **SMAHBB**: Carole GUERIN fait part de la réunion où elle était avec Michel LACAZE, celui-ci ayant fait le compte-rendu précédemment, elle signale qu'un exemplaire de l'audit finalisé sera adressé à chaque commune.

Karine JOLLES émet l'idée de faire une réunion avec les agriculteurs pour les informer des problèmes rencontrés avec le réseau d'irrigation de Saint Loubert et des solutions qui pourraient être envisagées.

Une discussion s'engage sur les possibilités d'évolution de ce service.

Le Maire est d'accord pour une réunion publique, mais il faut attendre d'avoir des éléments plus concrets à présenter.

- *SMEAG*: Myriam FERBOS fait part de la 4^{ème} réunion du comité de pilotage pour l'étude de l'entretien et de l'organisation des digues. Les études seront terminées en février 2015.
- Conseil d'école: Pierre DIENER présente l'organisation du temps scolaire suite aux nouveaux rythmes scolaires. Il fait part des avis des enseignants après la période de 2 mois de pratique. Il présente ensuite les sorties culturelles et sportives qui sont programmées, fait le point des effectifs et présente les travaux d'aménagement de l'école qui vont être réalisés. Le compte-rendu sera adressé à l'ensemble du Conseil Municipal.
 - Il informe l'assemblée qu'une réunion va être fixée prochainement par le Maire de Castets-en-Dorthe avec les maires de Barie et Saint Loubert pour discuter de l'éventualité d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Une discussion s'engage sur cette possibilité. Le Conseil Municipal donne son accord pour la poursuite de la concertation avec les deux autres communes.
- USSGETOM: Pierre DIENER fait part de la réunion de suivi de la formation de l'employé communal à la gestion différenciée des espaces verts. L'utilisation des produits phytosanitaires va être interdite à court terme, il va donc falloir étudier des solutions alternatives. Le CAUE peut accompagner les communes dans cette démarche.
- Association pour la Restauration et la Sauvegarde de l'église de Saint Loubert: Pierre DIENER informe les
 conseillers qu'il a participé à la réunion du 31 octobre dernier à laquelle assistait le Président de l'association Saint
 Saturnin de Toulenne pour faire part de son expérience. Les responsables actuels de l'association vont programmer
 une réunion prochainement pour l'élection d'un nouveau bureau.
- Commission Communication de la CdC: Pierre DIENER Une harmonisation de la signalétique va être réalisée sur l'ensemble de la CdC.
- Réunion d'information Risques de catastrophes naturelles: Pierre DIENER fait part de la réunion organisée par l'Association des Maires de Gironde. Un correspondant "tempête" doit être nommé pour accompagner les équipes techniques d'intervention (ERDF, télécommunications...) sur le terrain. Arnaud GARBAY accepte d'être le correspondant "tempête".
- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**: Pierre DIENER donne lecture de la délibération de la CdC du Sud Gironde relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et des modalités de collaboration avec les communes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Débroussaillage des terrains : le Maire fait part du débroussaillage des deux terrains qui posaient problème.
- Demande d'utilisation de la salle des fêtes : Le Maire fait part de la demande de l'ITEP (Institut Thérapeutique, éducatif et Pédagogique) de Langon pour l'utilisation de la salle des fêtes pour le jeudi matin pour l'année scolaire. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Baptême de la salle des fêtes: Le Maire après discussion avec des administrés propose au Conseil Municipal de baptiser la salle des fêtes: "Salle Raymond CASTAING". Il demande aux conseillers de se prononcer. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. La famille sera contactée pour avis.
- Réunion du Conseil Municipal: Le Maire demande aux conseillers si désormais les envois de compte-rendu de réunion et ou les convocations du Conseil Municipal pourraient se faire de façon dématérialisée par internet. Le Conseil Municipal donne son accord pour la transmission des deux documents par mail, à charge de faire un accusé de réception.



- ELAGAGE

en toute sécurité

















informations destinées aux propriétaires d'arbres proches des lignes électriques





et l'électricité vient à vous

UNE ACTION INDISPENSABLE L'ÉLAGAGE

peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre(1). Elles Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture et la chute de câbles ou entrainer des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'élaguer ou de faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

(1)Arrêté interministériel du 17 mai 2001

QUI EST RESPONSABLE?

DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT ĽÉLAGAGE EST À LA CHARGE



Domaine privé

Domaine public

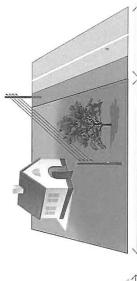
En tant que propriétaire ou occupant, j'ai la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés et fossés)

LE SAVIEZ-VOUS?

Lorsque des branches ou la chute d'arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine réparation. Celui-ci est en moyenne de public, ERDF facture le montant de

En cas de manque d'entretien, votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

LÉLAGAGE EST À LA CHARGE



Domaine privé

Domaine public

'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le Lorsque le réseau électrique (branchement exclu) est sur votre propriété, ERDF assure respect des distances de sécurité (1).

par chaque propriétaire directement informé l'élagueur prestataire d'ERDF, de Au préalable, occupant est intervention



LIGNES HAUTE TENSION (HTA)

ET BASSE TENSION (BT)

L'ÉLAGAGE RELÈVE DE MA RESPONSABILITÉ **DEUX POSSIBILITÉ**

À UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE **CONFIER MON ÉLAGAGE**

Je demande à une entreprise spécialisée de réaliser les travaux. Elle effectue les démarches administratives et réalise l'élagage en respectant les règles de sécurité du Code du travail.

Selon les cas, des frais (2) de mise hors tension ou de protection du réseau pourront être facturés par ERDF pour garantir la sécurité des intervenants.

(2) À Partir de 320 euros TTC, prix en vigueur au 1er septembre 2011

EFFECTUER MOI-MÊME L'ÉLAGAGE

Je décide d'effectuer moi-même l'élagage. Je suis tenu de respecter la réglementation en vigueur, notamment :

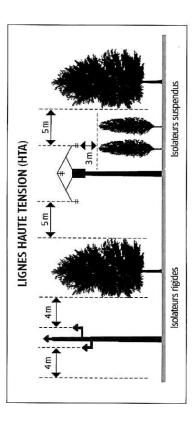
- Établir la Déclaration de Travaux à l'aide du document Cerfa N°14434 (disponible en Mairie ou sur le site du ministère www.service-public.fr), ainsi que la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). >
- Suivre les recommandations et plus particulièrement les mesures de sécurité indiquées par ERDF dans sa réponse. Le cas échéant, j'aurai à supporter les frais (2) de mise hors tension ou de protection du réseau facturés par ERDF pour permettre l'élagage en toute sécurité. 1
- Respecter les distances d'élagage selon la norme NFC11-201 (précisées à verso) >

LE BON CONSEIL ÉLAGUER RÉGULIÈREMENT VOTRE VÉGÉTATION

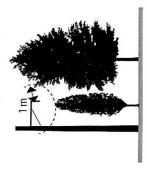
systématiquement une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi l'entretien sera facilité et pourra être Une fois l'élagage de la végétation effectué, ERDF réalisé en toute sécurité.

DISTANCES DE SÉCURITÉ MINIMALES À OBTENIR APRÈS ÉLAGAGE

Attention: Les distances varient suivant le type de lignes.



LIGNES BASSE TENSION (BT)



Câble torsadé conducteurs isolés

Fils nus conducteurs non isolés

En cas de doute sur ces distances de sécurité, n'hésitez pas à nous contacter.

LES GESTES INDISPENSABLES POUR MA SECURITE

Il est formellement interdit de :

- S'approcher ou approcher un objet à moins de trois mêtres d'une ligne.
 - Toucher les fils, même s'ils sont tombés à terre.
- Commencer l'élagage avant d'avoir reçu la réponse d'ERDF suite à votre déclaration de travaux

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le : 09 726 750 + n° du département (2 chiffres)*



et l'électricité vient à vous

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE





21 septembre 2014 : Récolte des noisettes

14 décembre 2014 : Le Noël du Comité des Fêtes





« Lous Caps Nègues » version 2014





Les hommes au béret ont mis le feu



11 octobre 2014 : les Caps Nègues à Saint Loubert



12 octobre 2014 : la Marche Rose, contre le cancer du sein, se terminait cette année à Brannens



